



Un champ d'intervention de "Questions de Parents" : le Harcèlement en milieu scolaire

INTERVIEW

Dans le cadre de la "Journée Nationale de Lutte contre le Harcèlement scolaire" nous vous proposons ici un zoom sur le service **Questions de Parents** et plus particulièrement sur le dispositif "Stop Harcèlement".

Qu'est ce que le Harcèlement en milieu scolaire ?

« Le harcèlement scolaire est le fait de répéter des comportements et/ou des propos qui ont pour but ou pour effet la dégradation des conditions de vie, tant physiques, que matérielles ou émotionnelles, d'un ou d'une élève. Ces comportements sont imposés à une même victime par plusieurs personnes ou à l'instigation de l'une d'elle ».

Cette définition, extrait du code pénal, met en avant certains éléments bien connus comme la notion de répétition, celle d'intimidation. Elle parle aussi de la notion de groupe, un peu moins évoquée, mais qui pointe les dynamiques entre pairs qui ont un fort impact sur le harcèlement ; tant dans son caractère entravant, que comme levier possible.

Quand et comment a été créé ce dispositif à l'Udaf 35 ?

Nous l'avons créé début 2018, après des mois passés à nous dire que, dans nos différents contextes d'intervention (conférences, ateliers de parole pour enfants de parents séparés, consultations parentalité...), la problématique du harcèlement en milieu scolaire était très régulièrement évoquée, sans qu'aucune réponse thérapeutique spécifique ne soit proposée aux enfants/jeunes, ni de réel accompagnement pour leurs familles, toujours impactées par cette situation.

Nous avons alors souhaité proposer une consultation thématique, et avons pour cela cherché les moyens financiers, et rencontré les différents partenaires concernés par cette question (Justice, Education Nationale, associations de parents...)

A qui s'adresse ce dispositif ?

Les consultations s'adressent avant tout aux enfants ou adolescents qui ont été ou sont confrontés à une situation de harcèlement en milieu scolaire, cela quelle que soit leur place dans la situation.

Actuellement, nous accueillons majoritairement des jeunes qui sont dans la position de victime ou, qui sont victimes après avoir eu une place de harceleur.

Selon l'âge de l'enfant, une première rencontre est faite soit avec le parent seul, soit avec le jeune concerné et son parent. Par la suite, les parents peuvent être associés ponctuellement en début ou fin d'entretien, en concertation avec le jeune reçu. Lorsque cela semble pertinent, nous pouvons aussi inviter la fratrie.

Depuis fin 2022, des consultations à destination des parents qui ont des enfants concernés par la question du harcèlement ont été ouvertes au sein du service : elles ont été mise en place devant la demande de certains parents à avoir un espace pour eux, afin de penser la situation de leur enfant.

Laurinda RADON

Psychologue du service Questions de Parents



En savoir plus : www.udaf35.fr

rubrique "Services aux familles - Enfance et Parentalités"

